



LE POLITIQUE

JOURNAL DE LIÈGE

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. Le prix de l'abonnement est de 4 francs pour Liège, et 43 francs pour les autres villes du royaume affranchis. Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. AVIS ET ANNONCES: Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes; le prix de la ligne dans le supplément est de 10 centimes.

FRANCE.

PARIS, LE 19 JUILLET.

Le bruit a couru à Amiens cette semaine qu'une tentative d'évasion, à l'aide de circonstances passablement romanesques, avait eu lieu à Ham. On aurait voulu enlever M. de Polignac, s'emparer par surprise du château, etc., etc. Nous donnons ce bruit pour ce qu'il peut valoir.

La *Quotidienne* annonce que Mme la duchesse d'Angoulême est très malade.

Le bruit court depuis quelques jours qu'une négociation est ouverte entre le prétendant et le maréchal Bourmont. Ce dernier insistait pour, assure-t-on, le commandement d'une portion de l'armée carliste.

L'arrivée à Bordeaux du beau navire le *Balguerie*, venant de Canton, a confirmé les avis reçus précédemment de Chine sur la pénurie et la cherté des thés. On écrit de ces contrées qu'il ne faut plus compter sur l'espérance d'avoir désormais des thés aux prix des anciens. La liberté rendue au commerce des royaumes unis de commercer en Chine a amené annuellement à Canton de 30 à 40 navires et autant d'acheteurs, contre 8 à 10 navires et un seul acheteur que la compagnie anglaise employait ordinairement.

La consommation de la Grande-Bretagne est aussi considérablement accrue depuis la diminution des droits de consommation; si on ajoute à ces causes de hausse la réduction d'un tiers de la récolte dernière, on justifiera des prix excessifs qu'on a été obligé de payer pour le chargement du *Balguerie* et l'impossibilité de payer pour le chargement du chargement. En effet, ce navire n'importe que 7 à 800 quintaux de thés, au lieu de 3000 quintaux qu'il pouvait aisément apporter.

Le marquis de Londonderry, membre tory de la chambre des lords, va s'embarquer pour la Hollande, pour rendre une visite au roi Guillaume.

M. Cheverus, archevêque de Bordeaux, récemment nommé cardinal, vient de mourir.

Mlle Hélène de Montgeroult, comtesse de Charriage, vient de mourir à Florence. La France doit envier à l'Italie les restes d'une femme qui fut si justement célèbre par son immense talent musical. Douée de l'esprit, de la beauté, de la grâce, Mlle de Montgeroult a conservé jusqu'à la fin de sa vie cette brillante imagination, source d'un talent pour lequel le mot sublime semble avoir été fait. Le talent inné dans cette femme si remarquable ne dut rien au travail; chez elle il devança les années. Ceux qui ont eu le bonheur de voir Mlle de Montgeroult se livrant aux inspirations de son génie, n'oublieront jamais cette incomparable improvisatrice; on l'eût dit alors une prophétesse inspirée. Chaque jour faisait découvrir une perfection nouvelle dans cet admirable talent, dans cette école à part de toutes les écoles. Mlle de Montgeroult a joint à la plus brillante exécution, la grâce, la légèreté et un fini inimitable; l'expression si profonde de son jeu était au-dessus de tout ce qu'on en pourrait dire; tout de que l'âme et leur cœur renferment d'impressions, était exprimé par elle; ce talent si dramatique, si varié, si grandiose, excitait à tel point l'enthousiasme qu'il arrachait des larmes aux êtres les moins impressionnables. Le son que Mlle de Montgeroult tirait du piano était tel qu'on se demandait si une voix humaine ne se mêlait pas à cet instrument, auquel elle avait découvert tant de ressources, et qui par la magie d'un jeu qu'elle avait créé,

produisait tout l'effet d'un orchestre. Les beaux ouvrages qui nous restent de Mlle de Montgeroult ont eu le suffrage du célèbre Reicha son maître, et plus d'un grand artiste et d'un grand poète ont rendu à Mlle de Montgeroult l'hommage qu'on rend ici à sa mémoire.

Le *Mémorial bordelais*, appartenant à M. Lavigne, et rédigé par M. Henry Fonfrède, vient d'être acquis par trois députés de la Gironde, MM. Roux, Guétière junior, Fûstenberg, M. Henry Galès, négociant à Bordeaux, est aussi l'une des parties contractantes. M. Lavigne reçoit 75 mille francs et 5 mille livres de rente pendant la durée du journal.

M. Serodeau, ami de M. Fonfrède, est nommé gérant. M. Fonfrède continuera à y publier des articles.

Les moissonneurs flamands, connus dans le pays sous le nom de *piqueurs*, et dans les environs de Paris sous celui de *sapeurs* commencent à passer sous les murs de Valenciennes, pour se rendre dans l'intérieur de la France. On sait que ces hommes adroits et laborieux se répandent dans la Picardie, la Brie, la Beauce et jusque sur les bords de la Loire, pour y faire la moisson suivant leur méthode, à l'aide de la petite faux à la main droite et du crochet à la main gauche. Ils voyagent à pied, vivent de peu, couchent dans les granges, et amassent dans leur voyage industriel une somme d'argent assez ronde qu'ils rapportent fidèlement à leur famille pour les aider à passer l'hiver. Leur mode expéditif de moissonner a surtout l'avantage de couper les chaumes ras de terre et de récolter la paille dans sa plus grande longueur. Chaque année leur méthode s'étend un peu plus, et l'on peut prévoir que bientôt une grande partie de la France adoptera la méthode flamande de couper les blés en reformant la faucille, qui prend trop de temps et qui gaspille la paille.

(L'Echo de la Frontière.)

Dans ce moment, Mustapha, qui était avec ses Donairs à notre gauche, se jeta sur le flanc de l'ennemi, pendant qu'il était poussé de front; dès lors sa déroute fut complète; les plus mal montés tombèrent sous le fer de nos cavaliers. Dans le nombre se trouvèrent un aga d'Abd-el-Kader et un de ses chioux. La poursuite fut continuée jusqu'à ce que tout fût dispersé. Nous avons eu dans cette petite affaire six hommes tués et treize blessés.

Après ce combat, nos troupes s'arrêtèrent sur la Saiset, à une lieue de Tlemsen. C'est là que le général Bugeaud reçut le commandant Cavaignac, le bey et les chefs des Maures et des Juifs, venus à sa rencontre. La garnison de Méchouard avait été bloquée presque constamment. La veille encore Abd-el-Kader entourait Tlemsen avec 5 ou 6,000 hommes et 120,000 têtes de bétail qui avaient dévoré la totalité des récoltes à six lieues à la ronde.

Il paraît qu'Abd-el-Kader s'est retiré vers Maroc, parce que les tribus ont mal répondu à son appel. Elles voient que nous sommes bien décidés à nous maintenir dans le pays, et qu'en nous résistant elles compromettent leurs propres intérêts; car, obligés de fuir avec leurs troupeaux, elles se sont accumulées vers Trava et Madroma, où l'on ne les souffre qu'avec peine, et en leur faisant souffrir de mauvais traitements; elles sont donc fort dégoûtées de la guerre, et le général Bugeaud s'attend à quelques ouvertures; déjà un marabout Kaballe a demandé à Mustapha une entrevue qui doit avoir eu lieu le 29 juin dernier.

Le général Bugeaud a conduit l'expédition avec la précision et la vigueur qu'on attendait de son caractère bien connu; les mesures qu'il a prises avant de quitter Oran, et ses sages précautions pendant la route, ont maintenu l'abondance parmi les troupes, et conservé la santé du soldat, qui, malgré la chaleur de la saison et les fatigues de la marche, n'a cessé de se montrer plein de gaieté et de résolution.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

M. Jean Pierre Victorien S., grand garçon de 30 à 35 ans environ, doué d'une de ces moutonnières figures que la politesse parisienne permet d'appeler douces, fut présenté vers le mois de septembre 1834 chez M. C., riche carrossier de la capitale. M. Victorien, se disant homme de loi, eut une sorte de facilité dans son langage, beaucoup d'aplomb dans ses manières, séduisit M. B., qui tout d'abord vit en lui un futur gendre, mademoiselle Emilie B., jeune, jolie, gracieuse et spirituelle personne, fut malheureusement d'un tout autre avis. Le brave M. B. avait attiré M. Victorien chez lui sans dire ses projets à sa fille.

Le 24 décembre 1834 au 1 février 1835, M. Victorien trouva son couvert mis à table du futur beau-père, et guidé par l'amour ou l'appât, l'heureux futur ne manqua pas un jour de venir faire sa cour et son dîner. Alors, seulement, mademoiselle Emilie B. apprit à la fois les projets de l'exalté convive et les idées auxquelles s'était laissé aller son père; elle manifesta aussitôt son intention bien formelle de repousser la main du prétendant. En père indulgent et raisonnable, M. B. écrivit à M. Victorien une lettre, où, sous toutes les formes de la politesse, il enveloppait le refus de sa fille, en s'excusant du reste sur la jeunesse de Mlle Emilie, sa tendresse filiale et son éloignement pour le mariage.

Comment M. Victorien prit sa déconvenue, personne ne saurait le dire. Il cessa ses visites; Mlle Emilie n'eut pas

DE LA BELGIQUE.

PENDANT LES ANNÉES 1794 à 1795.

Dès le principe de la restauration, les Etats des provinces s'empresèrent d'envoyer à M. de Mercy, pendant qu'il était encore à La Haye, des députés pour lui présenter les assurances de leur soumission. Ils furent accueillis avec bienveillance, car le succès n'avait pas renoué l'illustre Patrie.

Toutes ces députations avaient à peu près les mêmes demandes à faire; elles étaient chargées de solliciter particulièrement une amnistie pleine et entière, ainsi que la reconnaissance des dettes contractées et le maintien des fonctionnaires nommés pendant la révolution. Ces points étaient en effet ceux sur lesquels il était le plus important de s'entendre, et qui par la suite devaient occasionner d'insurmontables difficultés, s'ils restaient indéfinis.

Le 19 décembre, le ministre adressa au prince de Kaunitz, chancelier de cour et d'état, chargé de tout ce qui concernait la Belgique, son rapport à ce sujet. Il manifesta d'abord toute sa satisfaction que lui ait fait éprouver la manière dont se sont exprimés les députés de la West-Flandre et de la Gueldre.

Quant à ceux de Namur, leur demande, dit-il, aurait conduit à conserver tous les employés intrus et à exclure les employés fidèles. Si le maréchal Bender a de sa part autorisé tous les fonctionnaires à rester en place, ce n'a été que pour ne pas se créer des embarras; et son intention n'est pas d'y persister.

Le ministre passa ensuite à la députation des Etats de Flandre. Il regarda comme légitime la nomination de l'un de ses membres, M. de Grave, au conseil de la province; cependant, dit-il, je l'ai accueilli

avec honnêteté, et lui ai développé avec un air de confiance plutôt que de fiel, tous les torts et les excès du passé, en appuyant sur d'autres sur l'avantage qu'aurait eu le pays, s'il s'était mis dans le cas de tenir les concessions directement du souverain plutôt que par l'organe d'étrangers qui en avaient toujours le courtage.

La soumission du Tournésis est un peu plus entortillée, et on y parle de la garantie des trois cours alliés. Tout cela est probablement l'effet des intrigues, puisque le vœu du Tournésis est assez bien connu d'ailleurs; mais en dernier résultat, la soumission y est.

Quant à la demande des députés de Tournay, on y remarque des vues qui pourraient devenir dangereuses, si elles étaient prononcées. C'était une allusion à la demande que faisaient les Etats de Tournay de diverses modifications dans leur constitution. Cette demande, qu'ils réitérèrent plus tard, semblait avoir, aux yeux du ministre, une tendance démocratique trop prononcée.

Le rapport parle ensuite de la députation de Namur, qui était composée de MM. de Mérode, Gendebien et de Marbaix. C'est, dit le comte de Mercy, de toutes les soumissions, la plus nette, la plus affectueuse. Ils (les députés) ont beaucoup parlé du retour à la confiance, et M. de Mérode entra autres à présenter, quant aux employés du gouvernement, que les Etats contribueraient volontiers à la retraite de ceux qui ne seraient pas remis en activité. Si d'un autre côté, je n'ai pas absolument repoussé l'idée qui aurait remis à la charge des Etats les indemnités que le trésor royal aurait eu à supporter, d'un autre côté cependant, je n'ai rien dit qui aurait pu accélerer ou encourager leur désir ou leur intention d'éloigner

tous les employés de Sa Majesté pour y conserver leurs créatures, et faciliter les moyens de faire naître des embarras et de les soutenir; et c'est certainement là le but de ceux des Etats qui cherchent à faire éloigner presque tous les fidèles serviteurs de Sa Majesté, à lesquels prendraient probablement à déshonneur de toucher des Etats une indemnité ou rétribution quelconque, et pour qui cette circonstance ajouterait à la peine d'être mis hors d'activité dans le temps que l'amnistie et l'oubli s'étendent sinon à quelques chefs connus, au moins à une masse de rebelles et de plusieurs employés qui ont trahi leur devoir. Au reste, ceci n'exclut point les ménagements qui d'ailleurs seront jugés convenables pour trouver, dans des formes d'encouragement ou de récompense, les moyens de mettre quelques employés hors d'activité directe; mais d'ailleurs les députés du Hainaut m'ont paru assez contents de la manière dont je me suis expliqué envers eux; et le lendemain le comte de Mérode s'est de nouveau présenté chez moi. Dans cette dernière entrevue, dit-il, M. de Mérode étant seul, j'ai eu occasion de m'étendre un peu davantage en propos confidentiels, et j'ai témoigné entre autres combien j'avais peine à comprendre que des personnes de marque, en état de voir et de juger, aient pu résister si long-temps et même se mettre en avant. M. de Mérode qui parut sensible au ton que je prenais dit tout ce qu'il put pour faire croire que les personnes du rang dont je voulais parler n'avaient pas été des chefs de parti ou ne s'étaient pas distingués; il appuya surtout sur les moyens de rétablir la confiance d'une manière solide entre le souverain et ses sujets; et il eut l'air de me témoigner, en me parlant

la peine assurément de l'oublier, et bientôt, recherchée par un galant homme, assez heureux pour trouver à la fois le chemin de son estime et de son cœur, elle contracta une union qui dut assurer son bonheur.

On n'avait plus entendu parler de M. Victorien S... dans la famille B...; quel ne fut pas l'étonnement du père, lorsque, le 17 juin dernier, il reçut, avec une lettre plus qu'impolie, et par un exploit d'huissier, sommation de payer, dans les 24 heures, le mémoire ci-dessous :

Du 25 décembre 1834 au 2 février 1835, frais de voitures (les omnibus sans doute, pour venir dîner) 15 fr. 90 c. — Du 1^{er} janvier, dépenses diverses (bonbons à sa prétendue, peut être), 47 70. — Du 11 janvier, quatre déjeuners (cet article fait l'éloge de la sobriété du futur), 6-50. — Du 22 janvier, souper de mon père à l'arrivée de la diligence (oh ! piété filiale !), 1 60. — Idem, au café, passage Véro-Dodat (l'accessoire passe le principal), 2-35. — Du 24 janvier, cabriolet pour aller aux deux mairies (un marié doit se ménager), 2-15. — Des 22 et 29, frais de diligence, aller et retour de Paris à Grenville (Eure-et-Loir) (les voyages forment la jeunesse), 29-20. — Du 1^{er} février, déboursés pour M. B..., ports de deux lettres, 1-10. — Idem, ports de lettres entre mon père et moi, 2-60. — Frais de maladie occasionnés par la résolution tardive de M. B... (pour mémoire). — Six jours perdus des travaux de mon père (pour mémoire). — Total : 109 fr. 10 c.

Cette affaire sera prochainement portée devant une des chambres du tribunal civil. Souhaitons à M. Victorien S., qui aujourd'hui occupe la place de premier clerc chez un huissier, plus de succès dans son instance judiciaire que dans sa prétention conjugale.

Un incident remarquable vient de se passer dans les environs d'une petite ville frontrière du département des Ardennes. Un paysan était occupé à mettre le feu à sa grange, lorsqu'un voleur, caché dans un tas de paille, cria à l'incendiaire, tout en se sauvant lui-même. Confrontés tous deux devant le juge d'instruction, le paysan soutenait qu'il n'avait mis le feu à sa grange que parce qu'il savait qu'un tel, son voisin, le voleur sur lequel il avait des soupçons, y était caché; et le voleur soutenait à son tour que, soupçonnant les mauvais desseins du paysan, il avait voulu prendre sur le fait. Malheureusement il ne s'y était pas pris assez à temps pour empêcher l'incendie. Les tribunaux vont décider. (Le Droit.)

BELGIQUE.

Bruxelles, 19 juillet. (Trois heures). — La bourse a été plus faible encore que les jours précédents. Le cours des obligations Ardois ouvert à 39 3/8 (1/2 a tombé à 38 5/8, avec peu de preneurs; il s'est ensuite relevé à 38 3/4 beaucoup d'argent. Au moment de la cote on faisait 38 7/8; la baisse de Paris est de 7/8; celle de Londres d'hier est, dit-on, plus forte.

Point de variations après la cote. M. les Bains, 38 3/4 A. — Ardois (Deux heures). — Ardois 39 3/8 3/4 A. — Amsterdam, 18 juillet. — Dette active 2 1/2 p. c. 56 3/16 3/8 3/16, 5 p. c. 402 13/16 103 402 7/8, billets de chance 24 1/2 3/16 1/2, syndicat 98 1/8 1/4 3/16, société de commerce 483 485 483 3/4; Ardois pièces de 85 liv. 39 40 1/4 39, passive 42 3/8 13 12 3/8, différée 14 1/4 44; Brésiliens 88 1/4.

Le cortège qui assistait aux funérailles du marquis de Chasteler s'est dirigé hier, vers midi, de St-Jacques-sur-Gaudenberg à la porte d'Anderlecht, dans l'ordre suivant: Musique des chasseurs à pied, sapeurs et 4 compagnies, musique du 6^{me}, sapeurs et 4 compagnies, une compagnie de guides à pieds, et la musique du corps, 2 valets en deuil portant l'écusson du défunt avec l'obit 16 juillet 1836. Venait ensuite l'état-major de la place et de la garnison en nombre considérable, le corbillard richement caparotonné, précédé des chasseurs éclaireurs, escorté de plus de 20 officiers généraux et suivi d'un grand nombre d'officiers de la garde civique. Les 4 coins du poêle étaient tenus par les généraux de division Evain, Hurst, Goblet et Nypels. Deux écuyers et 7 palefreniers de la cour suivaient à cheval; après ceux-ci venaient 4 voitures, à 6 chevaux, de la cour, des valets de pied et 7 voitures particulières, dans l'une desquelles se trouvait le jeune marquis de Chasteler, avec son précepteur et les deux aides-de-camp de son père. D'autres détachements de troupes fermaient le cortège dont l'ensemble offrait un coup-d'œil superbe. Le corps a été salué à l'entrée

de lui-même, qu'il prévoyait qu'il n'oserait rien demander ou accepter de long-temps peut-être. J'ai laissé tomber ce propos comme si je ne l'avais pas remarqué, quoique dans le fond j'eusse pu y attacher le présage d'une crainte des membres de la noblesse qui jouissaient de quelques faveurs de la cour, ou qui désiraient les avoir, de paraître vis-à-vis de la nation être accessibles à ces motifs.

Pour l'intelligence de ce dernier passage, il est bon de dire que le comte de Mérode était un des députés que le congrès avait envoyés à La Haye pour y obtenir des puissances médiatrices quelque légère marque de cet intérêt qu'elles disaient lui porter. Sans partager l'exagération de quelques-uns de ses collègues, il s'était toutefois vivement prononcé en faveur de la révolution et de l'indépendance nationale. Son épouse elle-même, s'il faut ajouter foi aux dires du baron de Feltz, employait toute son influence sur la princesse d'Orange, chef réel du cabinet stadhouddrien, pour faire révoquer le projet dont je parlerai dans un instant, et qui paraît, en effet, avoir existé.

Ce baron de Feltz, que le comte de Mérode s'empessa de nommer secrétaire d'état, sans doute parce qu'il le savait entièrement dévoué au système de Joseph II, avait été, en 1790, envoyé à La Haye avec la mission officielle d'explorer. Il adressait de cette capitale aux gouverneurs-généraux à Bonn, des rapports, chiffrés pour la plupart, sur ce qui parvenait à sa connaissance, et retors comme il l'était, il découvrait assez de choses. Plusieurs de ces rapports sont relatifs au projet de réunir la Belgique à la Hollande; les autres sont relatifs à l'érection, dans le premier de ces deux pays un stadhoudder particulier en faveur du fils cadet du prince d'Orange, frère du roi,

et à la sortie de l'église par des salves répétées de mousqueterie. Cinq coups de canon ont été tirés à la porte de Namur au moment où le corps sortait de l'hôtel, et 15 coups lorsqu'il fut remis hors la porte d'Anderlecht. Le cortège a passé par la rue de la Régence, le Sablon, les rues de Rolkebeck, de l'Escalier, du Chêne, des Grands-Carmes et d'Anderlecht, au milieu d'une foule immense.

Des placards séditieux ont été affichés dans la nuit du vendredi, à samedi dernier sur divers points de la capitale et entr'autres rue de la Paille et rue de la Madeleine, n. 28.

On peut encore voir, sur le mur du n. 28, rue de la Madeleine, quelques fragmens de cet écrit, qui a été arraché en partie par quelques personnes indignées. Le placard affiché rue de la Paille a été, dit-on, remis entre les mains du procureur du roi. (Indépendant.)

On lit ce qui suit dans le Constitutionnel des Flandres: « Une rixe déplorable a eu lieu hier vers 5 heures du soir à la Société de la Concorde. Déjà dans la matinée M. de Warenne, officier de cuirassiers, s'était présenté au local de la Société, demandant M. Metdepenningen. On lui répondit que M. Metdepenningen ne s'y trouvait pas, et M. de Warenne partit. Dans l'après-dînée, le capitaine Lucas, waguemestre près l'état-major de la 3^e division, accompagné dudit M. de Warenne et de M. de Graeve, officier au 16^e régiment de ligne, a fait irruption dans le salon de la Concorde, où il a aussi demandé M. Metdepenningen; ce dernier était encore absent. Alors le capitaine Lucas s'est mis à invectiver contre les personnes présentes et à les traiter d'orangistes; M. Julien Boone est arrivé de la salle à manger, en sifflant; le capitaine Lucas s'est écrié qu'il ne voulait point être sifflé, et s'est livré à quelques voies de fait. Une rixe s'est engagée entre le capitaine Lucas et plusieurs membres de la Concorde; le capitaine a tiré son épée; M. Boone a reçu deux blessures à la tête, M. Xavier Delcroix en a reçu une au bras. D'autres sociétaires sont allés quérir la garde qui est bientôt survenue et a mis fin à la lutte. M. Lucas et ses amis se sont retirés. »

M. Lucas a été arrêté à sa seconde apparition devant le local de la Concorde. Le commandant de place n'a pas borné à son intervention. Il a fait mener MM. Lucas, de Warenne et de Graeve à la maison de sûreté civile et militaire, et s'est rendu à la société de la Concorde, pour assurer les sociétaires qu'il maintiendrait la tranquillité publique envers et contre tous, et que justice serait faite.

C'est le vœu de tous les honnêtes gens. Tous s'accordent à blâmer les désordres qui ont eu lieu, tous veulent que les coupables soient punis suivant mérite. Nous sommes heureux de pouvoir dire que les désordres d'hier n'ont pas eu de signification plus générale. Que les hommes de la force brute se renferment dans leur sphère étroite, qu'ils se séparent de la masse des honnêtes gens: de parti à parti, il ne faut qu'une discussion calme ou chaleureuse suivant les circonstances, mais toujours équitable et loyale.

Par divers arrêtés royaux et dispositions ministérielles: Le major du génie Delanoy, commandant du génie dans les deux Flandres, est désigné pour prendre le commandement du génie, à Termonde, en conservant ses fonctions actuelles de commandant du génie dans les Flandres. Le capitaine du génie Despot, commandant du génie à Termonde, passera à la même qualité à Audenarde. Le lieutenant du génie Brouta, chargé du service du génie à Audenarde, est adjoint au major du génie Delanoy.

Le lieutenant de cavalerie en non-activité J.-J.-H. Van Langenhoven est remis en activité de service, au 1^{er} régiment de cuirassiers. Sont nommés chevaliers de l'Ordre de Léopold: MM. Daywille, général de division honoraire, pensionné; Moltzberger et De Mathieu, généraux de brigade, pensionnés; Van den Sande, colonel commandant le 15^e régiment de réserve; Hottin, colonel de cavalerie en disponibilité; Th. Royal, capitaine, major de place à Termonde.

MM. Urbain, Schaep, de Borjans, Moreau, Thonon et Merjai, détachés à l'Ecole militaire comme aspirants d'état-major, sont désignés pour rentrer dans leurs corps respectifs. MM. Fontaine, major au 18^e; Grand fils, capitaine au 4^e; De Bieschop, capitaine en non-activité; Nicolas, lieutenant au 2^e; Boels, lieutenant au 1^{er}; Beaujot, lieutenant en non-activité; De Block et Vanderbraken, sous-lieutenants des partisans, et Sergeys et de Biseau, sous-lieutenants en

levant cette circonstance, j'ai pris à tâche d'accepter ce qu'ils me disaient de vive voix, comme si je prenais la soumission pour une chose non douteuse et décidée. M. de Baillet n'a pas articulé grand-chose, et on le dit d'ailleurs un sujet fort insignifiant; mais le baron d'Hoogvorst m'a paru très-réfléchi, et il a particulièrement et assez chèrement insisté sur la nécessité de diriger le choix des employés du gouvernement de manière à prévenir l'obstacle qui en résulterait pour le retour de la confiance, et à l'entendre il faut dire un renvoi assez général. Sans le heurter, je lui ai développé avec assez de force tout ce qu'il y avait à lui répondre, en appuyant sur la générosité avec laquelle on pouvait offrir un souverain qu'on avait outragé de toutes les manières.

Quant à M. de Waele, qui est venu en Hollande lorsque le comité de Bréda s'est formé, et qui, suivant ce qui m'en est revenu, a eu beaucoup de part à tout ce qui s'est ordi dans la république à notre désavantage, il m'a parlé des privilèges et de la constitution, mais surtout de la théologie, de la doctrine du séminaire général et autres objets ecclésiastiques, à quoi il a apporté beaucoup de feu, ce qui m'a mis dans le cas de m'étendre un peu sur ces matières. Ce qu'il y avait d'étonnant d'ailleurs, c'est que cette députation, composée de personnes qui, à l'exception du baron d'Hoogvorst, ne sont pas légalement membres des Etats, ne me présentait personne à titre de l'Etat ecclésiastique, circonstance d'autant plus remarquable que l'on sait que l'Etat-tiers a particulièrement agi d'après l'impulsion des abbés, ou du moins de concert avec eux, et que j'avais appris que deux jours auparavant, le fameux abbé de Ton

non-activité, sont mis à la pension de retraite pour ancienneté de service ou infirmités.

Nous recevons la nouvelle positive que le gouvernement anglais, entre autres modifications à son tarif de douanes, a proposé à la chambre des communes de frapper d'un droit de 20 st. par tonneau (fr. 500 les 1000 kilog.) l'importation des chicorées brutes ou séchées au four; ce droit est quasi-prohibitif; auparavant il n'était que de 20 sh. par tonneau. Le droit d'entrée pour la chicorée brûlée ou en poudre reste le même, c'est-à-dire 56 liv. st. par tonneau, ce qui équivaut à une prohibition complète. (Emancipation.)

LIÈGE, LE 20 JUILLET.

C'est M. Vifquain, et non M. Philippe dont la présence à Liège était toute fortuite, qui a été chargé d'inspecter les travaux du pont de la Boverie, et de voir si l'accident arrivé ces jours derniers n'obligeait pas à prendre certaines mesures dans l'intérêt de l'art et de la sûreté publique.

Nous croyons pouvoir annoncer que la vérification à laquelle s'est livré cet ingénieur, a été satisfaisante, et que les piles n'ont souffert en rien de l'éroulement d'une partie des cintres.

La livraison de la Revue Belge du mois de juin, qui vient de paraître, contient un article du plus haut intérêt pour nous. C'est l'Histoire de la Restauration Autrichienne en Belgique pendant les années 1799 et 1801. Nous en donnons aujourd'hui, en feuilleton, la première partie. Elle nous fait connaître la situation du gouvernement autrichien vis-à-vis de l'aristocratie belge. Mais nous ne nous bornerons pas là. Nous reproduirons presque entier le travail remarquable de M. Borgnet, et nos lecteurs y trouveront l'occasion de faire plus d'un rapprochement curieux. La seconde partie de l'article renferme l'exposé de la situation du gouvernement vis-à-vis de la démocratie belge, et la troisième entre dans des détails peu connus sur nos relations avec la France révolutionnaire. Nous y verrons le fameux Comille Desmoulin, plus fier comme il le dit, du titre de citoyen de Liège, que de celui de citoyen Français, plaider chaleureusement la cause de la nation belge et la venger des outrages dont elle était l'objet de la part même de quelques membres influents de l'assemblée nationale. On croira assister à une lutte parlementaire contemporaine.

Les pigeons de la société de Namur ont été lancés dimanche 17 juillet, à Paris, à 5 heures du matin. Le premier prix a été remporté par trois pigeons appartenant à M. Longeau, qui ont fait le trajet en trois heures 40 minutes. Le second prix, par un pigeon appartenant à M. Geger, arrivé à 9 heures 20 minutes. Le 3^e, par un pigeon appartenant à M. Josquin, d'Andenne, arrivé à 9 heures 30 minutes.

Un pigeon appartenant à M. Defoux, qui a été lancé avec ceux de la société, était arrivé à 7 heures 30 minutes.

On lit dans l'Industriel du Hainaut: Nous avons vu du sucre candi de betteraves, fait à l'établissement de MM. Wiers, Rohette et compagnie, à Boussu, près de Mons, par M. Antoine Dasart, contre-maître: ce produit ne le cède en rien à celui du sucre de cannes, tant pour le goût et la dureté que pour la couleur, le brillant et le grossier des diamans.

Dans un article sur les élections, l'Indépendant s'applique à établir que l'esprit et le résultat des élections communales ne sont pas dirigés contre le système du gouvernement, ainsi que le prétend l'opposition avancée de plusieurs journaux. Voici une remarque de ce journal sur les élections de Gand.

Nous venons de dire, que les orangistes n'avaient triomphé que jusqu'à un certain point, à Gand; en effet, nous avons besoin de faire une importante rectification que nous recommandons à tous les organes impartiaux de la presse. Les électeurs votans étaient au nombre de 1662. Au premier tour le scrutin a donné le résultat suivant: Verhaeghe de Nayer, 1632; Minne Van der Straeten, 1647; Casier Tricot, 1649; Notaire Van de Poel, 1649; Docteur Van Lekeken, 1717; 60. Van Aelbroek, père, 1093.

79. Comte d'Hane, 1088
80. Hamelink Odemaere, 1086
81. Van Combrughe, 1077

L'ancien bourgmestre, M. Van Combrughe, n'est donc que le neuvième élu, et, en égard aux suffrages, il serait vrai de dire que huit conseillers sont recommandés avant lui aux choix du gouvernement, comme bourgmestre ou échevins.

Il est encore à remarquer que les quatre premiers élus étaient tous candidats du Constitutionnel des Flandres.

Ce résultat est peut-être singulier si l'on songe que tous les autres candidats du Constitutionnel ont échoué; mais c'est un fait incontestable.

Voici quelques réflexions du Journal de Liège sur les élections de notre ville.

Si nous avons combattu et célébré l'issue du combat électoral avec quelque chaleur, dégagés de tout intérêt personnel, les yeux sur le pays, quelle qu'ait été notre ardeur au moment du danger, nous n'en resterons pas moins dans ce juste milieu dont ni les triomphes ni les défaites ne nous feront sortir. Le dirai-je? nous aimerions mieux cent fois, s'il fallait choisir, ne pas avoir atteint le but que de le dépasser.

L'exagération, de quelque part qu'elle vienne, est funeste au pays et lui est odieuse.

Les industriels, les travailleurs ont besoin de bonnes lois, d'ordre, de paix. Des chicanes, des discussions oiseuses sans rapport direct avec leur bien-être, leur sont tout-à-fait indifférentes. Nous réclamons donc le respect pour les lois, l'exécution de la première de toutes, la constitution, et nous laissons à l'écart ces interminables polémiques, qui fatiguent et ennuient le lecteur, quand les personnalités ne viennent pas tout d'abord le préannier contre l'ennui par le dégoût.

Voici les réflexions du Courrier de la Meuse:

La générosité sied bien aux vainqueurs; aussi l'organe de la prétendue union-libérale s'efforce-t-il d'en montrer, mais attendons la fin.

Nous espérons, dit le Journal de Liège, que la position de tous les citoyens, quelles que soient leurs opinions et leurs croyances, sera de plus en plus facile, et qu'aucun parti n'osera s'attribuer une victoire qui appartient à tous puisqu'elle est celle du pays. Si, du reste, des gens irrédéchis, de faux frères peute-êtr, ou ces traitres que désigne le Courrier de la Meuse comme abandonnant déjà la cause, qu'ils soutenaient encore la veille de la défaite, si des hommes de parti enfin cherchaient à faire tourner contre une classe de citoyens un événement qui, dans notre pensée, doit profiter à tous, peu fidèles à la défense des droits que l'on méconnaît, et peu accourus par conséquent à nous trouver dans les rangs des vainqueurs, nous nous tournerions à l'instant et sans peine du côté des vaincus.

Ces promesses sont belles et nous en prenons acte. Mais l'histoire a des enseignements que nous ne saurions négliger. Elle nous apprend que lorsqu'on est une fois sorti de la voie des principes, on ne s'arrête plus où l'on veut. Placé sur la pente, on descend jusqu'à l'abîme. Les hommes modérés veulent faire halte; mais les exaltés, qui se trouvent derrière eux, les pressent et les poussent; la résistance devient difficile. On cède.....

D'ailleurs, ne sait-on pas que l'une des subdivisions du libéralisme, c'est le mouvement?

Le mouvement peut-il s'arrêter? De deux choses l'une: ou la fraction modérée de la nouvelle régence restera fidèle au programme qu'elle vient de publier; ou bien elle s'en écartera pour se jeter dans la violence?

Dans le premier cas, il y aura division, lutte, guerre intestine; car les exaltés et les hommes du mouvement n'abandonneront aucune de leurs exigences; il n'est pas dans leur nature de faire des concessions. Or, que deviendra la commune, livrée à des chefs désunis et toujours occupés de luttes politiques?

Dans le second, tout serait à craindre pour le pays. La montagne triomphante, c'est l'anarchie; c'est l'injustice; c'est la ruine de tous les droits.

Que l'on fasse parade de modération aujourd'hui, parce que sans doute la réflexion a calmé l'ivresse du triomphe, rien de plus naturel. Mais la violence et l'illégalité sont sûrs; de l'une à l'autre il n'y a qu'un pas.

Au reste, pourquoi s'étonner que nous exprimions la crainte de voir bientôt l'arbre libéral porter des fruits de

violence et d'injustice? Le manifeste publié par le Journal de Liège le lendemain même de la lutte électorale ne justifie que trop nos prévisions. Quelle confiance peuvent inspirer les paroles aujourd'hui si pacifiques de ce journal, lorsqu'on les met en regard de ce document historique plein d'exagération et d'emphase où les accusations odieuses, les qualifications insultantes sont prodiguées aux amis de l'ordre et de la constitution? Non: nous n'avons pas tort de craindre pour le pays et pour la cité.

SOCIÉTÉ POUR L'ENCOURAGEMENT DES BEAUX-ARTS.

Tirage de la loterie.

La commission directrice s'est réunie aujourd'hui, 19 juillet, à trois heures de l'après-dîner, au salon d'exposition, pour procéder au tirage au sort, entre les actionnaires des tableaux achetés pour la loterie.

Les billets, au nombre de deux mille cinq cent soixante six, représentant huit cent cinquante cinq actions, plus un numéro pris séparément, ayant été introduits en présence de l'assemblée dans des olives, sont comptés et placés dans une urne. Dans une autre urne, sont déposés vingt-neuf billets contenant les numéros des tableaux.

Un billet de chaque urne est tiré simultanément. M. le président proclame le résultat, qui est le suivant:

Table with 4 columns: No. GAGNANT, PROPRIÉTAIRE DE L'ACTION, No. OUVERT, TABLEAU GAGNÉ. Lists winners and their respective prizes.

Les lots gagnés pourront être retirés au salon d'exposition par leurs propriétaires, contre l'échange du billet gagnant, dès jeudi 21 du courant.

Fait à Liège, le 19 juillet 1836.

Le président, Louis Jamme.

Le secrétaire, A. Visschers.

P.S. Organe des membres de la commission, je saisis cette occasion pour offrir à leur collègue M. Victor Vanorle, l'hommage public de leur reconnaissance pour les soins particuliers qu'il n'a cessé de donner aux intérêts de la société dans tout le cours de l'exposition.

Le président, Louis Jamme.

SOCIÉTÉ POUR L'ENCOURAGEMENT DE L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE.

Assemblée générale. MM. les souscripteurs sont invités à se réunir dimanche prochain, 24 du courant, à 11 heures du matin, à la salle de la Société d'Emulation, pour entendre le rapport des travaux du conseil, et procéder à son renouvellement.

Liège, le 18 juillet 1836.

Le président; DEWANDRE.

Le secrétaire, Auguste VISSCHERS.

Art. 1er. La société a pour but de faciliter et d'améliorer les moyens d'instruction, en offrant à bas prix les meilleurs livres élémentaires, et en contribuant à introduire dans l'enseignement les méthodes les plus utiles.

2. La société se compose de toutes les personnes qui souscrivent pour une ou plusieurs actions de six francs.

3. L'obligation est annuelle et subsiste jusqu'à révocation.

4. Le conseil d'administration est composé de vingt membres choisis au scrutin et à la majorité relative.

MEMBRES ACTUELS DU CONSEIL.

- MM. Dewandre, avocat, président.
Dorey, avocat-général, vice-président.
Visschers, avocat, secrétaire.
Davreux, professeur à l'école industrielle, trésorier.
Closset-Wauters, échevin.
Lindrimont, président à la cour d'appel.
De Chénédolle, professeur au collège.
Dereux, avocat.
Destriveaux, professeur à l'université.
Elias, négociant.
Ernst, professeur à l'université, ministre de la justice.
Guillery, principal du collège.
Jamme, bourgmestre.
Lemaire, professeur à l'université.
Orban Rossius, industriel.
Van Hulst, avocat.
Waltéry, membre de la députation des états.

ÉTAT CIVIL DE LIEGE, DU 18 JUILLET.

Naissances: 9 garçons, 6 filles.

Décès: 2 garçons, 2 hommes, 4 femmes, savoir: François Lonnay, âgé de 63 ans, journalier à St-Nicolas, époux en 2e nocés de Marguerite Ledent. — Martin Vanwerdeghem, âgé de 24 ans, soldat au 9e régiment de ligne, célibataire. — Elisabeth Lambrecht, âgée de 66 ans, fileuse, rue Grande Bèche, veuve de Lambert Gilis. — Marie Catherine Claude, âgée de 38 ans, sans profession, derrière la Magdelaine, épouse de Paschal Joiris. — Marie Elisabeth Ronveaux, âgée de 24 ans, sans profession, rue St-Severin. — Marie Jeanne Gallaire, âgée de 24 ans, sans profession, rue Vert-Bois.

— Du 19. — Naissances: 3 garçons.

Décès: 3 garçons, 1 fille, 4 hommes, 2 femmes; savoir: Lambert Joseph Doyen, âgé de 27 ans, lancier au 2me régiment de lanciers, célibataire. — Anne Catherine Guilleaume, âgée de 55 ans, sans profession, rue Petite Nassarue, épouse d'Antoine Michel Foncée. — Cornélie Vandenberg, âgée de 21 ans, sans profession, faubourg St. Gilles.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

MESSAGERIES V. BRIARD ET COMP.

Au 21 juillet 1836, service direct de LIEGE à MEZIERES et CHARLEVILLE, par NAMUR, PHILIPPEVILLE et ROCROIX.

Départ de LIÈGE, à 5 heures du matin, chez madame veuve PASQUET, Place Verte. 777

BELLE CAVE A LOUER, rue Tête de Bœuf, n° 669. 784

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Mme. SCHELL FORIR, a l'honneur d'annoncer, qu'elle vient de transférer ses Magasins dans la maison formant le coin des rues Vinave-d'He et Pot-d'Or, n. 617. 774

gerloo avait été vu à La Haye; mais j'ai renfermé en moi toutes ces remarques d'ailleurs très justes, et j'ai préféré de regarder comme complète la soumission que les députés ont venue m'annoncer, de n'articuler aucun doute, et de ne leur demander aucun éclaircissement. Ils m'ont dit qu'ils reviendraient encore, et s'ils viennent en effet avant le départ du présent courrier, j'aurai l'honneur d'en rendre compte à votre Altesse.

Les députés du Brabant ne reparurent plus à l'audience du ministre, mais avant de quitter La Haye, ils lui adressèrent une note renfermant les desirs de leurs commettans. Les députés de Flandre et du Hainaut firent de même.

La demande des députés de Flandre ne tendait guère qu'à obtenir la révocation de diverses modifications introduites dans l'organisation des Etats de la province, entr'autres l'exclusion de la noblesse comme second membre, et l'établissement d'un subsidie fixe et annuel de 4,642,500 florins. « Ces demandes », écrivait le ministre au prince de Kaunitz, vont assez loin, mais d'ailleurs j'ai réellement lieu d'être content de leurs sentimens pour Sa Majesté. »

Les députés du Hainaut suppliaient l'empereur de consacrer dans le pacte de son inauguration les principes et les maximes fondamentales qu'il avait professées et consignées dans sa déclaration du 2 mars 179.

Nous faisons cette demande, disaient-ils, avec la même confiance que des enfans rentrés dans les bras de leur père, sollicitent de sa bonté et de sa justice, qu'il établisse les règles qu'il a conçues et proposées lui-même pour réunir sa famille, y rétablir la paix et la confiance, et en assurer le bonheur.... Quand deux époux se

réconcilient, quand des enfans se jettent dans les bras ouverts par la tendresse paternelle, la première règle inspirée par la nature elle-même, est un oubli parfait des erreurs et des torts du passé.

Ils sollicitaient en un mot toutes les concessions promises dans la déclaration du 2 mars, notamment la reconnaissance de toutes les dettes contractées, la confirmation des fonctionnaires nommés pendant la révolution et l'exclusion de ceux qui étaient impopulaires. Les états, disaient-ils, ne se portent à cette demande par aucun motif de ressentiment; mais parce que la plupart de ces personnes, s'étant rendues odieuses à la nation en s'écartant du véritable but de leurs fonctions, il serait à craindre qu'elles n'y rentrassent avec le même esprit, et que les vengeances personnelles qu'elles croiraient avoir à exercer ne nuisissent à l'ordre public et au service du souverain, en détruisant la confiance.

Le comte de Meroy, dans sa correspondance officielle, traite cette demande d'extravagance.

La reconnaissance et la confirmation de tous les actes de la révolution, constituaient aussi la base des demandes des députés du Brabant. Quant aux nominations de fonctionnaires, point qui fut le principal obstacle à une réconciliation, ils disaient: « Sanctionnez l'éloignement de ces personnes odieuses au peuple, et qu'il regarde comme l'origine de ses malheurs; ce serait en éterniser la perspective que de permettre qu'ils rentrassent dans les emplois qu'ils occupaient, et la nation toujours affectée d'un souvenir douloureux, ne saurait en ce cas éprouver ce calme salutaire qui est le précurseur de la confiance, et passerait dans l'agitation et les inquiétudes des jours qu'elle ne désire consacrer désormais qu'à donner des preu-

ves de son amour et de son attachement à un souverain juste, équitable qui a annoncé lui-même à son peuple qu'il ne voulait régner que par la confiance.

Avant de finir, ajoutaient-ils plus loin, nous ne pouvons nous dispenser d'observer à votre excellence que le pacte solennel qui fut et sera toujours le gage des liens qui attachent le peuple brabançon à son souverain, la joyeuse entrée, fixe d'une manière claire et à jamais irrévocable, le sort de la province du Brabant. C'est la joyeuse entrée, qui assure les propriétés, maintient la religion et la pureté des dogmes, conserve les chartes et privilèges, établit la sûreté individuelle sous l'empire des lois, garantit la domination du prince et l'obéissance des sujets. Elle fut toujours l'objet des réclamations justes d'un peuple loyal et sincère; elle sera toujours son appui, et ce ne sera jamais que par l'observation exacte et scrupuleuse de chacun des articles qui la composent, que l'on parviendra à substituer le calme aux troubles, et la confiance aux alarmes.

C'est d'après cette base ferme et stable de notre constitution que l'on doit regarder comme dangereuse toute innovation quelconque qui apporterait le plus léger changement à l'organisation des Etats, et des différens ordres qui les composent.

Le bouleversement qu'éprouve en ce moment un grand empire, démontre jusqu'à l'évidence les conséquences funestes de l'introduction de tout nouveau système en cette matière. Cette pièce prouve combien étaient vives les craintes que les Etats ressentaient des démarches des démocrates soutenues par le gouvernement. Elle touchait aussi à une des principales difficultés de l'époque, la réintégration des fonctionnaires déposés par la révolution. (La suite à un prochain n°.)

